

Session #19: Les Caraïbes au XXe siècle

« Les Debuts de Nationalisme aux Antilles Guyane Françaises (1956-1963)

Et L'Influence Algérienne »

**Jean-Pierre SAINTON, Maître de Conférences HDR,
Laboratoire AIHP-Geode - Université des Antilles et de la Guyane**

Please do not quote, cite, or reproduce without permission of the author.

La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane françaises, passées du statut de colonies à celui de « départements français d'outre-mer » en 1946 vont vivre leur éveil au nationalisme, peu après Bandoeng, à partir de 1956. Le régionalisme traditionnel des Antilles françaises, qui s'était inspiré un moment du mouvement pour le self-government venu des Antilles britanniques, va vite être battu en brèche par un courant nationaliste radical révolutionnaire, tiers-mondiste et marxiste, porté principalement par le mouvement étudiant de Paris. Le contexte de la guerre d'Algérie sera le facteur déterminant de cette radicalisation. De son côté, le gouvernement français, après le retour de De Gaulle au pouvoir (1958), tout en cherchant une résolution à la question algérienne, va s'attacher à éviter une hypothétique contagion aux Antilles en mettant en place un dispositif particulièrement répressif directement inspiré de l'état d'urgence algérien qui marginalise assez vite l'idée même d'autonomie.

Ainsi, les caractères du nationalisme aux Antilles françaises seront profondément marqués par cette genèse à la fois radicale et excentrée par rapport aux dynamiques en cours dans la Caraïbe.

Guadeloupe, Martinique and French Guiana, which moved from the status of colonies to that of French Overseas Department since 1946, have experienced the awakening in nationalism in 1956, shortly after Bandoung. The French West Indian regionalism which for a short period of time had been inspired by the movement for the British West Indies self-government was quickly demolished by a radical revolutionary Third World and Marxist nationalist trend, mainly carried out by the students' protest movement of Paris. The context of the Algerian War will be the determining factor of this toughening/radicalization. While looking for a resolution in the Algerian issue and after the return of De Gaulle (1958), the French government, attempted to avoid a hypothetical contagion in the French West Indies by setting up a particularly repressive device directly inspired by the Algerian state of emergency which marginalised rather fast the idea of autonomy.

So, the features of nationalism in the French West Indies will profoundly be marked by this genesis both radical and off-centred with regard to the current dynamics in the Caribbean.

Guadalupe, Martinica y la Guyana Francesa, al pasar del estatuto de colonias al de "departamentos franceses de ultramar" en 1946 experimentaron cierto despertar al nacionalismo, poco después de Bandung, a partir de 1956. El regionalismo tradicional de las Antillas francesas que en algún momento se había inspirado del movimiento de auto-gobierno proveniente de las Antillas británicas, pronto fue superado por un nacionalismo radical revolucionario, tercermundista y marxista, llevado a cabo principalmente por el movimiento estudiante de París. El contexto de la guerra de Argelia será el factor determinante de esta radicalización. Por su parte, el gobierno francés, tras el regreso de De Gaulle al poder (1958), mientras buscaba una solución a la cuestión argelina, trató de evitar un eventual contagio en el Caribe mediante el establecimiento de un dispositivo particularmente represivo e inspirado directamente del Estado de emergencia argelino que consiguió marginar rápidamente la idea misma de autonomía.

Por lo tanto, los aspectos del nacionalismo en las Antillas francesas serán profundamente afectados por esta génesis a la vez radical y excéntrica con respecto a las actuales dinámicas en el Caribe. Esta contribución tiene como objetivo describir el contexto político y el efecto de la coyuntura argelina.

Introduction

L'évolution politique des Antilles françaises au cours de la période de l'après-guerre, le renforcement continu de leur intégration politique au sein de la République française, tout au long du second XXe siècle sous la forme institutionnelle de « départements d'outre mer » constitue encore aujourd'hui une originalité forte de ces territoires suscitant interrogations voire l'incompréhension d'une évolution paradoxale qui apparaîtrait à contre-courant de ce qu' a été l'évolution politique générale de la Caraïbe.

Ainsi, les Antilles françaises ont-elles semblé tourner le dos à l'évolution politique vers l'émergence d'états nationaux, évolution qui a été celle de la plupart des territoires coloniaux de la Caraïbe, et notamment des Antilles anglophones. Pourtant, ces territoires aux fondements socio-anthropologiques comparables, répondaient en 1945 à la même problématique politique : la liquidation de l'esclavagisme et de ses séquelles d'une part, la sortie du colonialisme d'autre part. Cette problématique fut dans le cas des Antilles françaises, commune aux cultures politiques locales, de gauche comme de droite, même si leurs réponses furent différentes. Cette non linéarité des réponses politiques s'observe d'ailleurs dans toute la Caraïbe¹ ; constat qui nous ramène à une interrogation de fond d'une part sur les cultures politiques caribéennes, mais aussi sur les conditions de la production des idéologies nationalistes dans la Caraïbe, et même plus largement dans les pays dominés.

A la poursuite de la politique de *self-government* entamée dès l'époque coloniale dans les BWI, puis achevée par l'octroi de l'indépendance entre 1958 et 1966 a répondu dans le cas des Antilles françaises, à la même période, la « départementalisation *adaptée* » qui confortait et confirmait le statut de 1946. On a ainsi pu analyser le cas des îles françaises comme des exemples uniques de décolonisation « réussie » ; d'autres y ont vu l'image atypique d'une

¹: Cf. James Millette, « Decolonization, Populist Movements and the formation of new Nations, 1945-70 », Bridget Brereton editor, *General History of the Caribbean; Vol V : The Caribbean in the twentieth Century*, Paris, Unesco Publishing, 2004, (p. 174-223).

colonisation qui s'est poursuivie « sans nom² » voire d'une décolonisation inaccomplie.

L'étude historique nous conduit à conclure qu'elle aura été, tout au cours de la période, sinon impossible, en tout cas toujours hautement *improbable*. C'est de l'improbabilité de cette voie nationaliste des Antilles françaises, telle qu'elle s'est posée au moment de la décolonisation générale des années soixante qu'il s'agira ici.

Un autre des paradoxes à l'origine de notre problématique sera de rappeler que des éminentes personnalités, qui ont marqué de façon emblématique la pensée mondiale de la libération culturelle et politique des peuples dominés de couleur, à cette même période, comme les Martiniquais Aimé Césaire ou Frantz Fanon, sont venus précisément de ces territoires qui sembleraient s'être accommodés du fait colonial. Ajoutons une troisième homme, Edouard Glissant, qui, avant d'avoir été le théoricien du « tout monde », aura été au début des années soixante, un des dirigeants le plus en vue de la première organisation nationaliste qui ait existé dans les Antilles françaises (cf. infra).

Il serait certainement réducteur de penser que ces éminents leaders n'ont tout simplement pas été suivis par leurs peuples et qu'ils auraient été contraints soit de se trouver un autre peuple rêvé (le peuple Algérien pour Frantz Fanon), soit de composer avec le système politique de la métropole dominante (Aimé Césaire), ou encore qu'ils auraient été conduits à diluer leur nationalisme et leur pan caribéanisme dans la pensée du tout monde (Glissant). Tout aussi réducteur, voire simpliste, serait de ramener la culture politique des Antillais français à une forme d'incapacité à se penser sans l'autre, dans la relation infantile de dépendance qu'a diagnostiquée Richard Burton³.

². Cf. Laurent Jalabert, *La colonisation sans nom. La Martinique de 1960 à nos jours*, Bonchamp-lès-Laval, Éditions les Indes Savantes, 2007.

³ : Richard Burton, *La famille coloniale : la Martinique et la Mère-Patrie (1789-1992)*, Paris, L'Harmattan, 1994.

L'examen de la contestation anticoloniale, des années d'après-guerre à aujourd'hui, pourrait amener à conclure que les Antilles françaises ont été les lieux de l'échec absolu de l'idée nationaliste, ou du moins de sa non validité dans leur propre cas, en dépit des périodes de tremblements politiques qu'elles ont pu traverser. Nous avons eu l'occasion de développer ailleurs, lors d'une précédente conférence de l'ACH, l'un de ces moments où se sont croisés les destins politiques⁴.

Pour comprendre ce destin politique singulier des îles françaises, il faut certainement interroger la relation historique particulière de la France coloniale, « l'Amère patrie », comme l'appelle, en un jeu ironique de mots, Jacques Dumont⁵, avec ses possessions de la Caraïbe depuis la fin du système esclavagiste ainsi que la longue entreprise d'assimilation entamée dès la fin du XIXe siècle avec la Troisième République⁶ et sans doute, la loi d'assimilation de 1946 apparaîtrait alors comme un achèvement inéluctable. Cependant, nous postulons, sauf à croire aux déterminismes historiques, que le triomphe de l'option assimilationniste, pas plus que le choix de la départementalisation en 1946, n'était inscrit dans les astres. L'avortement, ou plus exactement, le non accomplissement de l'idée nationaliste aux Antilles françaises, paraît résulter aussi bien des conditions dans lesquelles elle est apparue que dans les impératifs de la conjoncture particulière qui a été celle de la France et de son empire colonial entre les années cinquante et les années soixante.

Au cœur de cette période d'une difficile et douloureuse décolonisation française, il y eut la guerre d'Algérie (1954-1962), en apparence loin du contexte et des problématiques caribéennes. Nous nous proposons de montrer ici, sur la base d'une remise en contexte des faits servie par une étude des sources gouvernementales, combien la question algérienne et la conjoncture qu'elle induisit ont été absolument déterminantes aussi bien dans l'influence

⁴ : Cf. Jean-Pierre Sainton, « Charles de Gaulle, Aimé Césaire et le destin politique des Antilles françaises : autour du référendum de 1958 ; la croisée des destins », Congrès de l'ACH, (11-14 mai 2009).

⁵ : Jacques Dumont, *L'amère patrie ; histoire des Antilles françaises au XXe siècle*, Paris, Fayard,

⁶ : Cf. entre autres, les travaux de Serge Mam Lam Fouck, notamment *Histoire de l'assimilation*

qu'elles ont eu d'une part sur l'émergence de la pensée nationaliste aux Antilles françaises, ce qui nous permettrait de comprendre d'une part le caractère excentré du nationalisme des Guadeloupéens et Martiniquais, et d'autre part sur la réception qu'eurent les autorités françaises des revendications politiques identitaires antillaises, laquelle explique largement les fins de non recevoir politiques des demandes autonomistes et la brutalité répressive de l'Etat français contre toute revendication d'autonomie entre 1961 et 1967.

Aux lendemains de la loi d'assimilation, le flot des désillusions.

- *De la déception*

L'émergence d'un nationalisme aux Antilles françaises, tire son fondement de la critique du statut de 1946, mais si le tournant radical qui enfantera une pensée nationaliste n'est pris qu'à partir de 1956, il apparaît clairement à l'étude des textes (presse et rapports officiels), que les années qui suivirent la loi d'assimilation de mars 1946 auront été « le temps des désillusions⁷ » de la promesse d'évolution sociale et d'égalité contenue dans la loi de 46. Ce flot des critiques qui commence dès 1948 dans les interventions de la classe politique, toutes tendances confondues, comme dans l'opinion, ne traduit nullement tout d'abord un quelconque nationalisme, mais est la résultante convergente de décalages entre les attentes et les mises en œuvre effectives. Ces décalages sont multiples.

D'abord au plan social et économique : aux Antilles, la départementalisation n'a pas opéré *ipso facto* une rupture économique dans le système, ni eu d'effets immédiats sur les niveaux de vie. Si l'on se fonde sur les chiffres de la SEDES cités par l'économiste Jean Crusol, la progression moyenne par habitant aurait été au cours de la décennie 1949-1958 « très minime en Guadeloupe et négative en Martinique⁸ ». Croisant une perception culturelle

⁷ : Cf. Jacques Dumont (op.cit) , Chap. 5.

⁸. Cité par J. Crusol, « Quelques aspects économiques de la départementalisation aux Antilles françaises » in *La Revue économique du Sud-Ouest*, n° 2, éditions Brière, Bordeaux, 1975, p. 211-223, p. 211.

sensible des revenus avec les données statistiques, Crusol identifie la persistance de fortes disparités sociales après-guerre en distinguant deux grands groupes de revenus : les *petits revenus* (ouvriers des usines et des plantations, petits producteurs indépendants agricoles, employés des services domestiques, salariés, petits producteurs et services indépendants des villes) et les *gros revenus* (fonctionnaires et salariés du secteur public, cadres moyens et entrepreneurs, propriétaires des plantations et usiniers, cadres supérieurs publics et privés). En 1954, cette bipartition sociale grossièrement taillée aboutit aux estimations chiffrées suivantes sur la base d'un emploi total de 90 000 personnes sur chaque île :

Estimation des revenus par grands groupes sociaux entre 1946 et 1954

| | % de la population totale | Niveau annuel des revenus | GUADELOUPE | MARTINIQUE |
|--------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| « Petits » revenus | 80 % | - de 2 000 F/an | Environ 75 000 personnes | Environ 70 000 personnes |
| « Gros » revenus | 20 % | Environ 6 000 F/an et plus. | Environ 15 000 personnes | Environ 20 000 personnes |

À partir de J. Crusol (*op. cit.*)

En termes de structure également, la continuité du système d'avant-guerre l'emporte sur les ruptures. Christian Schnakenbourg note, s'agissant du principal secteur productif, que :

En 1946, l'économie sucrière antillaise était déjà très avancée sur la voie de l'intégration à celle de la métropole. De la fin de la guerre à 1967, il y a simplement achèvement de ce processus. Mais les effets en sont les mêmes que sur la structure

dans son ensemble : extériorisation et intervention croissante de l'État dans le fonctionnement et le financement du système⁹.

Si, jusqu'à la fin des années cinquante, l'économie de plantation bénéficie de bonnes conditions d'expansion, c'est essentiellement grâce à la forte demande du marché métropolitain et aux coûts de production restés relativement bas du fait d'une législation salariale et sociale sans doute applicable en droit mais non encore appliquée de fait. Parallèlement, si le niveau des importations s'élève régulièrement, poursuite d'une tendance amorcée au début du siècle, elles ne décrochent pas avant le saut dans les années soixante. En somme, durant la décennie cinquante, la structure des échanges reste celle d'une économie coloniale de production exportatrice classique fondée sur l'économie de plantation traditionnelle, les transferts publics occupant encore une part minoritaire du PIB, même si l'inversion paraît s'amorcer, plus vite en Martinique qu'en Guadeloupe.

PIB, exportations et dépenses publiques en Martinique et en Guadeloupe
(en millions de Francs courants)

| | 1949 | 1952 | 1954 | 1956 | 1958 |
|--------------------|---------|---------|---------|--------|--------|
| PIB | | | | | |
| MQUE | 178, 40 | 251,25 | 296,51 | 324,70 | 396,40 |
| GPE | 156, 25 | 251, 60 | 246, 55 | 267,55 | 356,40 |
| Exportations | | | | | |
| MQUE | 59, 90 | 71, 40 | 98,45 | 107,80 | 122,30 |
| GPE | 73,8 | 104,75 | 102,85 | 103,8 | 139,8 |
| Dépenses publiques | | | | | |
| MQUE | 51,45 | 93,3 | 99,75 | 119,75 | 156 |
| GPE | 26,55 | 59,05 | 60,65 | 91,0 | 113,0 |

Source : SEDES, *Comptes économiques légers des Antilles Françaises 1949-1958*

⁹. Ch. Schnakenbourg, *Les origines historiques de l'intégration de l'économie sucrière antillaise dans le marché commun européen (1884-1967)*, dact. slnd, p. 15 (étude non publiée, aimablement communiquée par l'auteur).

En somme, au moment où la métropole engage sur son territoire les mutations structurelles de l'après-guerre dans la transition modernisatrice des Trente Glorieuses, la continuité des structures socio-économiques d'avant-guerre l'emporte aux Antilles françaises, installant comme l'indique Jacques Dumont « *le décalage entre les Antilles et, ce qui ne devrait plus s'appeler, la métropole, entre les attentes et les mises en œuvre effectives, les aménagements des dispositions réglementaires, d'une part, et les raisons avancées pour justifier ceux-ci d'autre part*¹⁰ ».

Ce « décalage » entre la Métropole et les nouveaux départements d'outre-mer, mot qui sera désormais au centre du vocabulaire et de la culture politique des Antilles françaises, nourrit une demande sociale continue. Mais c'est aussi la manifestation de l'incompréhension des technocrates de la reconstruction chargés de l'articulation des plans aux Antilles avec la réalité antillaise qui ne leur semble procéder d'aucune des situations coloniales classiques, ni des cadres métropolitains. D'où une perplexité, une inadéquation des politiques publiques, un attentisme qui influe sur le retard manifeste des programmations¹¹. S'ajoutant à cela, la priorité accordée aux programmes de reconstruction et de modernisation d'après-guerre, l'instabilité ministérielle de la IV^e République, la discontinuité gouvernementale, les préoccupations coloniales au premier rang desquelles la coûteuse guerre d'Indochine, l'arrière-plan de la Guerre Froide, (alors que les mouvements politiques majoritaires en Martinique et en Guadeloupe sont des fédérations du Parti communiste français et que les leaders populaires les plus influents dans l'opinion, en sont issus¹²) : on comprend mieux que l'Etat central ait eu du mal à concevoir et stabiliser une politique d'assimilation et d'intégration.

¹⁰. Cf. J. Dumont, (op.cit), p. 157.

¹¹. Cf. travaux en cours de Mael Lavenaire (doctorat en cours) sur *les Antilles françaises dans la départementalisation, attentes sociales et politiques publiques*.

¹² : En Guadeloupe, Rosan Girard et Gerty Archimède ; en Martinique, Aimé Césaire et Léopold Bissol.

Si bien qu'au cours de la décennie suivant la départementalisation ce qui frappe les observateurs qui écrivent sur ces territoires devenus départements [on pense particulièrement aux géographes Eugène Revert¹³ (1948, 1955) et Guy Lasserre¹⁴ (1961), à l'enquête de l'ethnologue Michel Leiris¹⁵ (1955), puis celle, plus militante, de l'écrivain libertaire Daniel Guérin¹⁶ (1955),] c'est la situation paradoxale des DOM (Départements d'Outre-Mer) antillais. Le terme qui revient le plus souvent est celui de «contrastes antillais ». Les Antilles françaises apparaissent à l'observateur¹⁷ une combinaison hybride d'archaïsmes coloniaux et néo-esclavagistes dont le symbole le plus évident reste celui des rapports sociaux de l'habitation avec les marques d'intégration institutionnelle au sein de la République égalitaire qui en certains points manifestent des avancées sociales (sécurité sociale, développement scolaire, émergence d'une classe moyenne fonctionnarisée) qui distinguent malgré tout les Antilles françaises des colonies classiques. Mais, paradoxalement, l'intégration institutionnelle a fait saillir précisément Les marques du sous-développement, la persistance des inégalités, et au-delà, des fondements du rapport colonial de sujétion.

- ... *A la critique de la départementalisation*

Le résultat est le développement d'une frustration sociale et politique générale au cours des années cinquante. Elle est surtout exprimée par la classe moyenne fonctionnarisée. : En butte à leur remplacement par des cadres métropolitains pour la plupart transférés des postes coloniaux en Afrique noire et du Nord, ils s'insurgent contre le racisme des cadres blancs¹⁸, les inégalités dans le traitement de salaires. Cette frustration se ressent également du

¹³. E. Revert, *La France d'Amérique : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon*, Paris, Éditions maritimes et coloniales, 1955.

¹⁴. G. Lasserre, *La Guadeloupe, étude géographique*, t. 1, *La nature et les hommes*, Bordeaux, UFI, 1961.

¹⁵. M. Leiris, *Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe*, Gallimard, 1955 (rééd. 2007).

¹⁶. D. Guérin, *Les Antilles décolonisées*, Paris, Présence Africaine, 1956.

¹⁷ : Voir également les pages qu'a consacrées V.S Naipaul à son passage à la Martinique (in «The Middle Passage »).

¹⁸ C'est ainsi qu'en 1951, une affaire dite des « 18 chefs de service » fait scandale en Martinique. En février 1951, dix-huit directeurs et chefs de services métropolitains (sur un total de 21 que compte l'administration départementale) signent un rapport récriminateur sur leurs conditions de vie et de travail à la

côté des politiques (maires, conseillers généraux) qui avec la départementalisation ont vu leurs pouvoirs décisionnaires complètement digérés par l'uniformisation politique et administrative et son corollaire, le renforcement de la tutelle de l'Etat central et de son représentant. Si la classe politique, entre autres paralysée politiquement par les clivages de la Guerre froide qui surimpose aux enjeux locaux des enjeux nationaux, voire internationaux, se contente de récriminer contre les empiètements sur ses plate-bandes d'autrefois, tel n'est pas le cas des fonctionnaires locaux qui, entre 1950 et 1953 se mobilisent dans des grèves massives très longues (celle de 1953 dura plus de deux mois) réclamant la parité de traitement et notamment l'extension aux cadres locaux de la sur-rémunération de 40 % des fonctionnaires métropolitains expatriés outre-mer. L'octroi en 1953 des 40% dits de « vie chère » contribuera durablement à démobiliser la petite-bourgeoisie fonctionnarisée des luttes sociales et à creuser le fossé social et culturel entre les villes et le monde rural martiniquais et guadeloupéen.

Ainsi, s'explique la convergence des critiques qui, au long des années cinquante, évolue de la récrimination contre « les retards » d'application des lois sociales égalisatrices et la mauvaise volonté de l'Etat central à « assimiler vraiment », à « développer » une économie traditionnelle pourtant déjà condamnée par le jeu de l'intégration au marché européen, vers une critique de plus en plus ouverte et largement reprise sur les effets pervers du statut de 46. Il convient toutefois de préciser que la montée des critiques auxquelles on assiste au cours des années cinquante, ne remet pas pour autant en cause ni la nationalité ni la citoyenneté française des territoires. Le principal parti de masse, le parti communiste capitalisant le mouvement social revendicatif, dans les deux îles, reste sur le fond attaché à l'idée assimilationniste. Ainsi, pas plus le député poète communiste Césaire dans son pamphlet de

Martinique, réclamant des aménagements particuliers et des privilèges que leur vaudraient leur rang et leurs fonctions de cadres expatriés (Arch.Dép. de la Martinique – L 3267)

1950, « *Discours sur le colonialisme* », que le jeune psychiatre Frantz Fanon dans son premier ouvrage consacré au phénomène de l'aliénation et du rapport Blancs / Noirs , « *Peaux Noires, Masques Blancs* » (1952), n'envisagent encore d'autre issue pour les îles françaises que celle du dépassement du « vieux colonialisme », que celle d'une intégration politique enfin égalitaire et réussie. Ce qui est demandé c'est, outre une politique de développement économique, une rupture avec le comportement colonial et une plus grande prise en compte des attentes et de la responsabilité locale. En somme, l'opinion à la fin de la décennie cinquante paraît largement favorable à une évolution du statut de 1946 considéré par beaucoup comme obsolète. En d'autres termes, est revivifié dans les deux îles, sur la base du vécu de l'assimilation, une forme de « régionalisme politique » qui existait déjà dans les cultures politiques antérieures aux années assimilationnistes.

Le tournant de 1956 et l'introduction de la problématique nationale

La problématique d'une voie complètement opposée à celle de l'assimilation n'entre dans le débat antillais qu'à partir de 1955-1956. C'est le résultat d'une convergence des influences extérieures et des maturations internes.

- *L'esprit de Bandoeng*

L'influence extérieure aura été déterminante. L'étude de la presse antillaise montre que l'esprit de Bandoeng (1955) trouve assez vite des échos au niveau des élites intellectualisées. Aimé Césaire, est l'un des tous premiers à exprimer cet écho en insistant au sein de la fédération communiste de la Martinique pour que celle-ci admette l'impasse politique de l'assimilation et envisage un autre mot d'ordre. Il ira jusqu'à menacer de ne pas se représenter aux élections législatives de 1956 si le parti dont il était la figure de proue et le porte-parole n'acceptait pas de bouger de sa ligne assimilationniste. Poussant l'initiative, pour forcer la main d'une fédération dont il ne contrôle pas l'appareil, il signe un article

« *Décolonisation pour les Antilles* » dans le numéro de mars-avril 1956 de la revue *Présence africaine* ; ce texte servira d'introduction quelques mois plus tard à l'ouvrage de Daniel Guérin au titre similaire « *les Antilles décolonisées* » dans lequel pour la première fois le député martiniquais parle des Antilles comme de « communautés nationales » bien que ce soit, aussitôt dit, pour douter que l'existence d'une patrie antillaise commune à tous les peuples antillais ne soit pour l'heure « *autre chose qu'une abstraction* ». Tout en concluant à l'existence « *des nations antillaises encore balbutiantes et incertaines d'être*¹⁹ », Césaire proposait une vision dialectique particulière du destin antillais arrivant au destin national par la prise de conscience de l'impossibilité de l'assimilation. Cette proposition « théorique » de l'émergence d'une question nationale spécifique aux Antilles françaises n'était pas propre à Césaire. En Guadeloupe, son homologue député communiste, Rosan Girard, posait le problème en termes identiques. Cette revendication nouvelle recherchait un appui institutionnel dans une attente de l'évolution du système colonial français : La loi-cadre de juin 1956 (ou loi Defferre) , première initiative politique venue du centre pour sortir des imbroglios coloniaux français par la voie législative et constitutionnelle constituera le second point d'appui légal d'une évolution des propositions politiques. Cette loi ne concernait en réalité que les territoires africains et les Territoires d'outre-mer, et non les « départements » d'Outre-mer antillais, mais dans la mesure où la pensée qui l'avait portée relevait du constat de la lenteur de la machine parlementaire dans l'accomplissement des réformes et de l'inadéquation de l'assimilation, elle devenait une brèche officielle ouverte pour reposer et repenser la question du statut des Antilles. Les débats politiques, relayés par les journaux, commencent alors à porter un intérêt particulier à l'expérience des Antilles anglophones cheminant dans la voie du « *self-government* ». A Paris, une conférence tenue où Eric

¹⁹. *Idem*, p. 17.

Williams conviera les Antillais-français à prendre le chemin du *self-government*, a une résonance considérable (1956).

● *L'incubation d'un nationalisme antillais en France*

Mais ce sont les milieux intellectuels antillais en France qui sont à la fois les plus sensibles à ces évolutions jusqu'à en devenir les foyers : deux cercles reçoivent et cristallisent l'influence tiers-mondiste : il s'agit d'une part du milieu littéraire afro-antillais autour de la Revue *Présence Africaine* et d'autre part du milieu étudiant.

Présence Africaine, qui compte autour de son principal fondateur, le Sénégalais Alioune Diop, de nombreux Antillais²⁰, organise au mois de septembre 1956 à la Sorbonne, dans la droite ligne de Bandoeng, le *Premier Congrès des écrivains et Artistes Noirs* venus d'Afrique et de Madagascar, des Etats-Unis, des Antilles²¹. Césaire y présente un texte de fond remarqué. Sous le titre *Culture et colonisation* il y développait une rhétorique de la libération culturelle comme prélude à la libération politique des peuples de couleur²².

L'autre foyer est le milieu des associations étudiantes antillo-guyanaises. l'AEM (Association des Etudiants Martiniquais²³) et l'AGEG (Association des Etudiants Guadeloupéens). Proches des milieux communistes, où certains jeunes cadres étudiants militent activement dans les « groupes de langues » liées au Parti communiste français, ces associations étudiantes se distinguent cependant par l'intérêt porté aux problématiques culturelles et la question de la décolonisation. La proximité avec les organisations étudiantes issues des territoires coloniaux en pleine lutte pour l'indépendance contribue à cette

²⁰ : Dont le Martiniquais Aimé Césaire et le Guadeloupéen Albert Béville (sous son nom de plume, Paul Niger).

²¹ Participent à ce congrès nombre d'intellectuels et écrivains noirs venus d'Haiti (Jean Price-Mars, Jacques Stephen-Alexis, René Depestre, etc.) des Etats-Unis (Richard Wright) , d'Afrique Noire (L.S Senghor, Amadou Hampaté Ba, Cheik Anta Diop), de la Caraïbe anglophone et francophone (George Lamming, Aimé Césaire, Frantz Fanon , Edouard Glissant). Rappelons l'impact remarquable de ce congrès qui reçut les messages de personnalités scientifiques intellectuelles comme Roger Bastide, WEB Dubois, George Padmore, Claude Lévi-Strauss, Michel Leiris, Alfred Métraux, Melville Herskovits, Daniel Guérin, Basil Davidson, etc.

²² : cf. Aimé Césaire, « Culture et colonisation » in *Le premier congrès international des écrivains et artistes noirs*, N° spécial *Présence Africaine*, septembre 1956,

²³ : qui devient l'AGEM (Association Générale des Etudiants Martiniquais) en 1958.

sensibilisation particulière. Les associations étudiantes antillaises affranchis de la tutelle de l'UNEF (Union Nationale des Etudiants de France) depuis 1953, participent en tant que structures autonomes sur un pied d'égalité au *Comité de Liaison des Etudiants Coloniaux* avec les différentes organisations étudiantes des pays du Maghreb, d'Afrique Noire et d'Indochine ainsi qu'aux instances internationales (la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique, l'Union Internationale des Etudiants), toutes organisations de jeunesse liées aux mouvements nationalistes et anti-impérialistes du Tiers-monde. L'enquête à laquelle nous avons procédé auprès des étudiants ayant vécu cette période confirme la documentation écrite : la proximité tout particulièrement avec les étudiants Africains et Arabes, sur les bancs de facultés, dans les foyers universitaires et « maisons communautaires », dans les manifestations anti-colonialistes, les contacts et amitiés personnelles qui se nouent les entraînent dans une solidarité agissante qui incube leur propre nationalisme. En outre, cette génération étudiante arrivée en France plus massivement après-guerre, fait l'expérience du racisme, comme ils ne l'avaient pour la plupart jamais connu dans leur territoire d'origine. Beaucoup diront avoir découvert en France à ce moment, leur distance avec leur « supposés compatriotes de la métropole » et, en revanche, leur proximité avec les Africains, Arabes et peuples de couleur. C'est d'ailleurs précisément en 1956 que la rébellion d'Algérie se durcit et est traité par le gouvernement comme une véritable guerre coloniale : le gouvernement fait voter les pouvoirs spéciaux, l'envoi du contingent des appelés en Algérie. Parallèlement, la répression se durcit sur le sol français contre les militants FLN et leurs soutiens.

En mars 1956, à l'occasion des dix ans de la loi d'assimilation, les associations étudiantes martiniquaises et guadeloupéennes organisent une conférence sur le bilan de la loi à l'issue de laquelle ils concluent à l'impossibilité de l'assimilation et à la nécessité que les Antilles françaises évoluent, à l'instar des nations du Tiers-Monde vers une identité politique propre. Mais l'événement qui marquera cette année est la démission brusque de Césaire du

Parti communiste. Le député et figure de proue du parti communiste à la Martinique rompt avec le PCF en octobre en pleine crise polonaise et hongroise. Sa condamnation du stalinisme et de la persistance de l'esprit colonial jusque dans le parti communiste dans la lettre de démission qu'il écrit à Maurice Thorez est perçue par les antillais expatriés comme un appel à l'émergence d'un nationalisme antillais.

Cependant, ce tournant idéologique et intellectuel opéré hors-sol n'eut pas sur les territoires antillais l'impact qu'on pourrait attendre. Aux Antilles, le mouvement de masse restait capitalisé par les fédérations communistes sur les bases d'orientation orthodoxe de classe refusant tout concept nationaliste. En Martinique, tout particulièrement, la disjonction de Césaire et du Parti communiste, brusquement ramené au niveau de son influence d'avant-guerre, créait cependant une béance opportune où s'engouffrèrent des éléments venus de toute obédience. Le nouveau parti que Césaire allait créer deux ans plus tard, le PPM (Parti Progressiste Martiniquais) apparaissait paré de tous les symboles du parti national unitaire mais restait paralysé dans un prudent entre-deux politique. Césaire ne franchit pas le Rubicon au congrès de fondation du parti (mars 1958) en proposant comme mot d'ordre une option fédéraliste pour la France, « sur le modèle ... italien » ; il le sera encore moins quelques mois plus tard lorsque après avoir beaucoup hésité, il rallia la nouvelle constitution proposée par de Gaulle sur la foi de promesse de respect des vieilles « franchises » territoriales²⁴. En Guadeloupe, la fédération communiste, aux prises avec l'administration refusa de prendre l'option césairienne de rupture avec le PCF et le communisme.

Ainsi, sur les territoires concernés, malgré un mouvement de fond favorable à l'évolution statutaire et politique, cette tendance de fond de l'opinion se voyait contrariée d'une part par le retour de De Gaulle au pouvoir, personnage qui avait toujours eu une forte

²⁴ : Cf. Jean-Pierre Sainton, « Charles de Gaulle, Aimé Césaire, et le destin politique des Antilles françaises : autour du référendum de 1958, la croisée des destins », Congrès de l'Association des Historiens de la Caraïbe (Guadeloupe, 11-14 mai 2009)

popularité après des Antillais, d'autre part, par la difficulté des représentants politiques à assumer un tournant franc vers le *self-government* auquel toute la culture politique de l'assimilation ne les avait pas préparés. Bien au contraire, les attentes déçues d'un progrès social inaccompli amène à accentuer la demande vis-à-vis de l'Etat.

C'est donc, sur le territoire français, et non sur les territoires antillais, au plus près des frémissements des luttes de libération du Tiers-monde, qu'allait murir un nationalisme des Antillais français dans les conditions d'un moment dominé par le durcissement de la guerre d'Algérie.

1956-1962 : le poids du syndrome algérien

A partir de 1956, la guerre d'Algérie fait rage et conditionne la vie en France. Les Antillais sont de plus en plus concernés : en tant que citoyens français, les jeunes hommes sont appelés à servir en Algérie ; nombreux sont ceux qui, confondus avec des Arabes, font l'expérience de l'agression raciste et du passage à tabac. A Paris, les associations étudiantes s'activent pour exfiltrer vers les pays de l'Est, avec l'aide des réseaux de l'UIE, les quelques jeunes Guadeloupéens et Martiniquais qui ne veulent pas porter d'armes contre le FLN²⁵. La consultation des archives policières montrent que les associations sont de plus en plus surveillées. Pourtant jusqu'en 1959, pour les autorités de l'Etat, il n'y a pas de question politique antillaise : Elles considèrent que la Martinique, plus encore que la Guadeloupe, par le vote massif de ralliement à la Constitution gaulliste de la Ve république qui a explicitement reconduit le statut de 1946, a confirmé son choix de l'intégration politique ; Césaire, considéré comme le principal opposant et potentiel leader d'un hypothétique nationalisme

²⁵ : A cette date, Frantz Fanon a déjà rejoint le FLN. Il vit à Tunis où il participe à la rédaction d'*El Moudjahid*, mais en dehors des milieux afro-antillais de Paris et de ses réseaux amicaux son exemple n'est pas connu des Antillais.

antillais, en appelant à voter *oui*, s'est neutralisé²⁶ ; le communisme antillais semble être doublement jugulé, par la marginalisation du parti communiste martiniquais depuis la démission de Césaire, et par la défaite en Guadeloupe du leader communiste Rosan Girard, aux élections législatives d'octobre 1958. Cependant, la question antillaise fait irruption dans les préoccupations gouvernementales à la fin de l'année 1959.

- *Les événements de décembre 1959 à la Martinique : la réponse de l'Etat.*

A Fort-de-France, pendant les fêtes de fin d'année de 1959, un banal incident de la circulation entre un cyclomotoriste martiniquais et un automobiliste européen, provoque l'intervention brutale des escadrons de la Compagnie Républicaine de Sécurité (CRS), composée uniquement de policiers européens. La ville s'embrase et durant deux jours la capitale de la Martinique connaît des émeutes et des affrontements qui entraînent la mort de trois jeunes, abattus par les forces de l'ordre. L'explosion de colère qui révèle l'ampleur de la crise sociale et du fossé identitaire surprend complètement les autorités. Si l'enquête qui suit conclut au caractère spontané de l'émeute et à une pulsion raciale due à la « maladresse » des CRS²⁷, les enseignements politiques qu'en tire l'Etat auront des conséquences de long terme. Son représentant sur place, le préfet Jean Parsi, conclut que « *s'il n'y a pas pour l'instant de fellaghas, le fellagisme (sic) est de nature à s'installer un jour à la Martinique* »²⁸. Cette lecture des événements par une administration où la plupart des responsables politiques, administratifs et militaires ont servi en Algérie, est une lecture culturelle de la guerre coloniale qui les transporte dans une gestion de prévention des risques insurrectionnels sur le modèle d'Afrique du Nord. Le dispositif préventif de quadrillage militaire et de gestion administrative mis en place à la Martinique, puis à la Guadeloupe, s'inspire directement des

²⁶ : idem.

²⁷ : A la suite de ces événements, Les Compagnies républicaines de Sécurité seront définitivement retirées du territoire martiniquais par décision gouvernementale.

²⁸ : Rapport Parsi à Ministre du 10 Mars 1960 [Centre des Archives Contemporaines – MEDETOM – 19940180, Art. 206]

dispositifs d'isolements des *wilayas* algériennes²⁹. Le niveau central validera complètement cette approche. A partir des missions d'enquête menées sur le terrain en Martinique et en Guadeloupe au cours des mois de janvier et février 1960, une série de conférences interministérielles a lieu entre février et octobre 1960³⁰. Elles débouchent sur l'élaboration d'un dispositif d'ensemble contre « l'algerianisation »³¹ possible des Antilles françaises. La crise martiniquaise survient au moment précis où le général De Gaulle engage le processus d'autodétermination de l'Algérie. La perspective du « largage » de l'Algérie crée un effet choc, très perceptible dans toutes les sources politiques et administratives consultées, à tous les niveaux de la haute administration de l'Etat français, à commencer par Michel Debré lui-même. Le Premier ministre, partisan déçu de l'Algérie française mais résigné à la politique du général, se promet de tout faire pour éviter le « bradage » des « petites France d'outre-mer »³². C'est sous son impulsion personnelle qu'est mise en place une politique à trois volets³³ : répression préventive sans faiblesse des mouvements et idées autonomistes, traitement de la question démographique, (le trop plein de jeunes étant considéré comme la cause majeure de l'explosion sociale), politique sociale enfin. Le premier volet de mesures d'urgence est appliqué dans les semaines qui suivent les émeutes : suspension des sursis militaires pour les étudiants antillais, dispersion des appelés dans des camps militaires en métropole ou en Algérie, renforcement du pouvoir discrétionnaire des préfets sur l'administration locale et mesures dérogatoires quant à leurs pouvoirs de police et diplomatiques. Dans les mois qui suivent, les lois d'exception prises pour l'Algérie sont étendues aux Antilles : en octobre 1960, une ordonnance légalise la mutation d'office hors des

²⁹ : idem.

³⁰ : cf. Mission Trémeaud [C.A.C MEDETOM 19940180 – Art. 262]

³¹ : Le mot est repris des archives ministérielles et administratives locales.

³² : Cf. Michel Debré, *Gouverner. Mémoires (1958-1962)*, Paris, Albin Michel, 1958. Voir également Gilles Gauvin, *Michel Debré et l'île de la Réunion ; une certaine idée de la plus grande France*, Villeneuve d'Asq, Presses Universitaires du Septentrion, 2006. Voir également *les Papiers Debré* (Centre d'Archives de la FNSP-Paris)

³³ : Cf. Conférences des préfets (1961) ; Conseil ministériel restreint DOM (1960) - [C.A.C MEDETOM 19940180 – Art. / 288 /254]

territoires des DOM tout fonctionnaire, métropolitain comme autochtone « *susceptible de porter atteinte à l'ordre public* » en attendant les mesures instaurant une politique d'émigration, puis les mesures sociales et d'équipement public³⁴. En dehors des mesures démographiques et sociales, qui exprimaient une réponse politique nouvelle aux problèmes identifiés comme étant proprement antillais, la pensée, et même la lettre du dispositif répressif, constituaient une simple extension aux Antilles et aux DOM de la plupart des lois d'exception prises pour l'Algérie en guerre.

- *La naissance algérienne du nationalisme antillais.*

D'un autre côté, les événements de Décembre 1959 causèrent un émoi considérable dans la communauté antillo-guyanaise vivant en France. A l'initiative du martiniquais Marcel Manville, ami personnel de Frantz Fanon, avocat communiste membre du collectif de défense du FLN, un collectif est constitué qui appelle à un meeting de solidarité avec « la cause antillaise ». Le rassemblement, qui se tient le 14 janvier 1960 à Paris, réunit plusieurs centaines d'expatriés antillais, des travailleurs, des étudiants, des personnalités, et bénéficie du soutien des intellectuels (Aimé Césaire, Léon-Gontran Damas, la Revue *Présence Africaine*), des réseaux anticolonialistes français et étrangers. De Tunis, où il écrit un article dans *El Moudjahid*, saluant le début de « l'insurrection antillaise », Fanon, à quelques mois de sa disparition, envoie un message de solidarité. Comme lui, tous les participants partagent l'idée que les morts martiniquais de décembre annoncent que « *c'est maintenant le tour des Antilles* », que le gouvernement français ne peut plus ignorer « la volonté de libération nationale antillaise ». Pour autant, même si les 3 journées d'émeute sont interprétées comme le début d'une insurrection nationaliste et comparées aux « trois glorieuses » (en référence aux trois journées révolutionnaires de 1830 en France), le virage à l'algérienne n'est pas

³⁴ : Décrets de mars-avril 1960, puis élaboration des lois programmes spécifiques aux DOM du 30 juillet 1960 et du 23 juin 1961

encore pris parmi les partisans de l'autonomie antillaise. La pensée dominante est que le gouvernement de De Gaulle qui vient d'admettre l'autodétermination de l'Algérie, ne pourra faire autrement que d'accepter la revendication nationale antillaise qui se serait exprimée dans les émeutes de décembre. Un *Comité d'Etudes* mis en place dans la dynamique du meeting de janvier, s'assigne la tâche de préparer en France un Congrès d'unification des Antillo-Guyanais pour hâter l'autodétermination et en préciser le programme. Quatre personnalités issues de la communauté antillaise de Paris en coordonnent les travaux : autour de Marcel Manville (déjà cité), se regroupent Ephraïm Marie-Joseph, un ancien cadre de la fédération communiste de la Martinique, le jeune écrivain martiniquais Edouard Glissant qui vient d'être couronné du prix Renaudot pour son roman épique *la Lézarde*, et le poète guadeloupéen Albert Béville, membre fondateur de *Présence Africaine*, haut-fonctionnaire en Afrique qui depuis 1956 participait à l'application de la loi cadre mettant en place le processus de décolonisation de l'Afrique noire française. Le congrès est réuni un an plus, tard, en avril 1961, à Paris. Il s'ouvre alors que la Martinique vient de connaître en mars de nouveaux événements dramatiques³⁵, précédés d'un regain d'activisme et de radicalisation des organisations autonomistes en Martinique et en Guadeloupe³⁶. La perspective politique qui se dégage des débats des assises est énoncée par Albert Béville. Elle envisage l'avenir dans une union fédérale des Antilles-Guyane françaises, prélude à une fédération francophone de la Caraïbe avec Haïti, puis d'une grande fédération caribéenne qui nouerait des rapports privilégiés sud-sud avec l'Afrique. Le congrès se conclut sur un appel au gouvernement français à ouvrir des négociations sur l'autodétermination des Antilles. Ironie de l'histoire ! le jour de la clôture du congrès antillo-guyanais, éclate la nouvelle du putsch des généraux

³⁵ : Une grève d'ouvriers agricoles se solde par 3 morts et 11 blessés par balles par la gendarmerie.

³⁶ : En Guadeloupe se tient en Aout 1960 une importante conférence de la Jeunesse à l'initiative des étudiants de France, puis un colloque œcuménique antillo-guyanais de toutes les tendances autonomistes (avril 1961). En Martinique, depuis son congrès de juillet 1960, le Parti communiste martiniquais qui voit dans la révolution cubaine une source d'inspiration radicalise ses positions autonomistes .

d'Algérie. La France bascule dans l'état d'urgence et De Gaulle applique aussitôt l'article 16 de la Constitution lui octroyant les pleins pouvoirs. La question politique antillaise, si tant est qu'elle eu jamais retenue l'attention du pouvoir central, bascule définitivement au second plan des questions coloniales à traiter. Tout au contraire du sentiment de l'urgence politique, l'Etat central, fort de l'accueil triomphal reçu par De Gaulle lors de sa tournée antillaise de 1960 et de la mise en sourdine des critiques de la classe politique contre le statut³⁷, renforce le dispositif répressif contre l'autonomisme antillais. Après la mise en application de l'ordonnance de 1960, le gouvernement dissout le Front antillo-Guyanais, deux mois après sa création, (décret du 22 juillet 1961), interdit toute publication et toute manifestation évoquant l'autonomie des départements d'outre-mer. Les dirigeants du Front, surveillés et mis sur écoute, sont interdits de se déplacer librement, Albert Béville, la figure politique la plus crédible du Front, est cassé de ses fonctions administratives sur ordre du Premier ministre lui-même.

Conclusion

On peut affirmer, à l'étude des textes du Front³⁸ et de l'enquête réalisée auprès des survivants de la période, que, jusqu'au décret de dissolution, les participants du Front crurent, assez naïvement sans doute, et en décalage avec les mouvements réels de l'opinion aux Antilles, que l'autonomie « était au bout du virage » (sic) et que l'Etat français entamerait avec eux les négociations de l'autodétermination. La dissolution du Front et la persistance du climat répressif à l'encontre des idées autonomistes et des personnages les représentants tempérea cette illusion. En revanche, elle les précipitera dans une vision algérienne de la situation antillaise. Cette modification de la perspective est assez nette, en particulier au niveau des associations étudiantes antillaises de Paris, au cours de l'année 1962.

³⁷ : Une motion de tous les partis politiques martiniquais réclamant le changement de statut et une forme de capacité législative devant être présentée au Chef de l'Etat, sera retirée au dernier moment.

³⁸ : Notamment la brochure saisie, rendant compte du Congrès : « Les Antilles et la Guyane à l'heure de l'autodétermination » (1961).

Il s'agit alors d'imiter l'exemple des frères d'Algérie qui entrent dans les négociations de l'indépendance.

Une nouvelle lecture des réalités antillaises se met en place à travers les lunettes de l'Algérie coloniale, justifiée théoriquement entre autres par la radicalité fanonienne dont les jeunes Antillais découvrent à ce moment les écrits et par le silence du gouvernement devant «le fait national antillais ». Après la mort de Béville, qui périt avec le député régionaliste guyanais Justin Catayée dans le crash du boeing à l'atterrissage à Pointe-à-Pitre (22 juin 1962)³⁹, ces analyses sont confortées. Le Front survit quelques semaines encore dans la clandestinité autour de Marcel Manville et Edouard Glissant. Mais la dynamique initiale prenait une autre tour. Il s'agissait cette fois, à l'image du CRUA algérien de susciter sur le sol antillais une organisation semblable au FLN, d'y préparer une éventuelle guerre de guérilla, tandis que le « front extérieur » maintenait les contacts entretenus depuis 1956 dans les réseaux afro-antillais et de soutiens au FLN, en vue de la constitution d'un « gouvernement provisoire » en exil. Deux organisations nationalistes naquirent successivement de l'expérience éphémère du Front Antillo-guyanais, toutes deux à l'initiative respective des étudiants de l'AGEM et de l'AGEG : l'OJAM⁴⁰ (décembre 1962) qui fut rapidement démantelée par la police française et dont les dirigeants furent déférés devant la Cour de Sureté de l'Etat mise en place pour les généraux putschistes d'Alger, puis le GONG⁴¹, créée à Paris en juin 1963, démantelé à l'issue de la sanglante répression de mai 1967 à Pointe-à-Pitre, et dont les dirigeants furent eux aussi déférés devant cette même juridiction d'exception suscitée à l'occasion de la guerre d'Algérie. La première expérience nationaliste des Antillais-français avait ainsi fait long feu.

³⁹ : L'opportunité malheureuse de ce crash qui fit disparaître du même coup la figure principale du Front qui avait tiré de son expérience africaine la stature d'un homme d'Etat, le leader guyanais d'opposition et plusieurs jeunes étudiants, accrédita la thèse du sabotage et d'un crime d'Etat. Jusqu'à aujourd'hui, le mystère demeure et il ne semble pas possible de confirmer ou d'infirmer vraiment cette hypothèse.

⁴⁰ : Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste de la Martinique.

⁴¹ : Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe